

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 29 AVRIL 2014**

Nombre de conseillers	L'an deux mille quatorze
En exercice : 15	le 29 Avril
Présents : 15	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 15	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de Mr Guy VICTOR
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 22/04/2014

Présents : VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIE Daniel, MARTINHO Vanessa, SEGALA Corinne, CAUSSAT Thierry, DAUBAN Elanie, BERNOU Rodolphe, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France, BISET Bernard, SABATHE Frank.

M. Rodolphe BERNOU a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la séance du 04 avril 2014
- Vote des taux d'imposition 2014
- Présentation et vote du Budget primitif 2014 COMMUNE
- Présentation et vote du Budget primitif 2014 REGIE LOTISSEMENT
- Présentation et vote du Budget primitif 2014 MULTISERVICE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 avril 2014.

Messieurs BISET et SABATHE ont refusé de signer (article L2121-23 du CGCT)

Désaccord sur le vote à l'unanimité concernant la délibération n°27-2014, dont l'objet est l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints

Défaut de notification de l'intervention de M SABATHE en début de la séance du conseil municipal du 04 avril 2014.

28 - 2014 Vote des taux d'imposition 2014

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2014, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 135 439 €

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal :**

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 7.64 %
- Foncier bâti = 9.97 %
- Foncier non bâti = 72.91 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

29 – 2014 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – COMMUNE

POUR : 13 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2014 de la commune comme suit :

Investissement :

Dépenses :	481 459.00
Recettes	624 823.00

Fonctionnement :

Dépenses :	663 491.00
Recettes	663 491.00

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses :	884 551.00 (dont 403 092.00 de RAR)
Recettes	884 551.00 (dont 259 728.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	663 491.00
Recettes	663 491.00

30 – 2014 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – REGIE LOTISSEMENT

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2014 de la Régie lotissement comme suit :

Investissement :

Dépenses :	50 000.00
Recettes	247 392.00

Fonctionnement :

Dépenses :	219 648.00
Recettes	311 770.00

Pour rappel total budget :**Investissement :**

Dépenses :	50 000.00
Recettes	247 392.00

Fonctionnement :

Dépenses :	219 648.00
Recettes	311 770.00

31 -2014 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – MULTISERVICE

Le conseil municipal, entendu les propositions du Maire, vote le budget primitif 2014 du Multiservice comme suit :

Investissement :

Dépenses :	12 613.00
Recettes	12 613.00

Fonctionnement :

Dépenses :	347 542.00
Recettes	347 542.00

Pour rappel total budget :**Investissement :**

Dépenses :	12 613.00
Recettes	12 613.00

Fonctionnement :

Dépenses :	347 542.00
Recettes	347 542.00

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°28-2014 au n°31-2014.

**Le Maire,
Guy VICTOR**

